

Procès-verbal
Bureau communautaire
Jeudi 19 septembre 2024 à 8 heures 30
Salle de réunion de la CCAVM

Le jeudi 19 septembre 2024, 8 heures 30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

12 Conseillers communautaires présents : Jean-Michel BEUGER, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Pascal GERMAIN, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDES, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Olivier RAUSCENT, Bernard RAGAGE, François ROUX et Joël TISSIER.

2 Conseillères titulaires excusées en ayant donné un pouvoir de vote : Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Paule BUFFY et Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE.

2 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Paule BUFFY et Bernard RAGAGE.

7 Conseillers titulaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Hubert BARBIEUX, Olivier BERTRAND, Aurélie FARCY, Christian GUYOT, Olivier MAGUET, Franck MOINARD et Nathalie MILLET.

Date de la convocation	Vendredi 13 septembre 2024
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	12
Conseillère titulaire ayant pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle aux Conseillers communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024

Approbation du procès-verbal du lundi 9 septembre 2024 (*Rapporteur : le Président*) : aucune remarque n'étant formulée, **le procès-verbal du lundi 9 septembre 2024 est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité (cf. : annexé au procès-verbal).**

O.J N° 2 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Attribution du marché pour l'étude de préfiguration des services pour le transfert des compétences « eau potable et assainissement » (*Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO*) : dans le cadre du transfert des compétences « eau potable et assainissement », Monsieur Camille BOÉRIO explique qu'une consultation d'un marché a été lancée pour l'étude de préfiguration des services. Après avoir présenté les deux offres reçues, il propose au Bureau communautaire, sur un avis de principe de la Commission d'appel d'offres, de délibérer pour :

- Retenir l'offre économiquement la plus avantageuse,

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à signer le marché avec le groupement retenu,
- Autoriser le Président à signer tout autre acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **RETIENT l'offre du groupement conjoint ARTELIA SAS (mandataire) sise 21 avenue Albert Camus 21000 Dijon – Cabinet d'avocat Emmanuel LAMBERT (co-traitant) sis 39 rue Sambin 21000 Dijon pour un montant de 110 905,00 euros HT, soit un total de 133 086,00 euros TTC,**
- **AUTORISE le Président à signer le marché avec le groupement retenu,**
- **AUTORISE le Président à signer tout autre acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

O.J N° 3 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie « assistance à maîtrise d'ouvrage et étude de préfiguration des services » (*Rapporteur : le Président*) : dans le cadre du transfert des compétences « eau potable et assainissement » et considérant la décision favorable prise à l'OJ n°3 inhérente à l'attribution du marché pour une étude de préfiguration des services, le Président propose au Bureau communautaire de délibérer pour l'autoriser à solliciter une subvention au taux de 80% à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une dépense éligible de 139 326,00 euros TTC pour la 2^{ème} phase de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour ladite étude conformément aux tableaux ci-dessous :

Libellés	Montants TTC
AMO-Compétence « eau potable »	3 120,00
AMO-Compétence « assainissement »	3 120,00
Étude de préfiguration des services	133 086,00
Total TTC	139 326,00

Financier	Base éligible TTC	% sur la base éligible	Financement
Agence de l'Eau Seine Normandie	139 326,00	80%	111 460,80
Fonds propres	139 326,00	20%	27 865,20
Total TTC			139 326,00

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux de 80% à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une dépense éligible de 139 326,00 euros TTC pour la 2^{ème} phase de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour l'étude de préfiguration des services, soit une aide attendue de 111 460,80 euros selon le plan de financement ci-dessous :

Financier	Base éligible TTC	% sur la base éligible	Financement
Agence de l'Eau Seine Normandie	139 326,00	80%	111 460,80
Fonds propres	139 326,00	20%	27 865,20
Total TTC			139 326,00

2°) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie « schéma directeur d'alimentation en eau potable » (*Rapporteur : le Président*) : dans le cadre du transfert des compétences « eau potable et assainissement » et considérant la décision favorable prise lors du Conseil communautaire (*cf. : réunion du 16 septembre 2024*) inhérente à l'attribution du marché d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable, le Président propose au Bureau communautaire de délibérer pour l'autoriser à solliciter une subvention au taux de 80% à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une dépense éligible de 811 030,56 euros TTC pour ledit schéma conformément aux tableaux ci-dessous :

Libellés	Montants TTC
Tranche ferme	404 760,00
Tranche optionnelle	406 270,56
Total TTC	811 030,56

Financier	Base éligible TTC	% sur la base éligible	Financements
Agence de l'Eau Seine Normandie	811 030,56	80%	648 824,45
Fonds propres	811 030,56	20%	162 206,11
Total TTC			811 030,56

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux de 80% à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une dépense éligible de 811 030,56 euros TTC pour le schéma directeur d'alimentation en eau potable, soit une aide attendue de 648 824,25 euros selon le plan de financement ci-dessous :

Financier	Base éligible TTC	% sur la base éligible	Financements
Agence de l'Eau Seine Normandie	811 030,56	80%	648 824,45
Fonds propres	811 030,56	20%	162 206,11
Total TTC			811 030,56

3°) Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie « schéma directeur d'assainissement collectif » (Rapporteur : le Président) : dans le cadre du transfert des compétences « eau potable et assainissement » et considérant la décision favorable prise lors du Conseil communautaire (cf. : réunion du 16 septembre 2024) inhérente à l'attribution du marché d'un schéma directeur d'assainissement collectif, le Président propose au Bureau communautaire de délibérer pour l'autoriser à solliciter une subvention au taux de 80% à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une dépense éligible de 448 751,04 euros TTC pour ledit schéma conformément aux tableaux ci-dessous :

Libellés	Montants TTC
Tranche ferme	379 971,24
Tranche optionnelle 1	2 036,40
Tranche optionnelle 2	2 036,40
Tranche optionnelle 3	2 036,40
Tranche optionnelle 4	62 670,06
Total TTC	448 751,04

Financier	Base éligible TTC	% sur la base éligible	Financements
Agence de l'Eau Seine Normandie	448 751,04	80%	359 000,84
Fonds propres	448 751,04	20%	89 750,20
Total TTC			448 751,04

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux de 80% à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une dépense éligible de 448 751,04 euros TTC pour le schéma directeur d'assainissement collectif, soit une aide attendue de 359 000,84 euros selon le plan de financement ci-dessous :

Financier	Base éligible TTC	% sur la base éligible	Financements
Agence de l'Eau Seine Normandie	448 751,04	80%	359 000,84
Fonds propres	448 751,04	20%	89 750,20
Total TTC			448 751,04

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 9 heures.**

2024/22	Attribution du marché pour l'étude de préfiguration des services pour le transfert des compétences « eau potable et assainissement »
2024/23	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie « assistance à maîtrise d'ouvrage et étude de préfiguration des services »
2024/24	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie « schéma directeur d'alimentation en eau potable »
2024/25	Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie « schéma directeur d'assainissement collectif »

Le Président,
Pascal GERMAIN

Le Secrétaire,
Camille BOÉRIO